



## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine**

**Société coopérative à capital variable, établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurances dont le siège social se situe :  
4, rue Louis Braille - 35136 St Jacques de la Lande – 775 590 847 RCS RENNES.**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs  
d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire des sociétaires**

**Du 30 mars 2012.**

En application de l'article L. 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012.

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur**

Au 31 mars 2012, 20 838 CCI, représentant 0,92% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0.34 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

L'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 mars 2012 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### **1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale**

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10% du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente 227 724 certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse Régionale.

## 2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur Euronext Paris, marché réglementé - compartiment C

Libellé : CCI du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine

Code ISIN : FR 0000045213

## 3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 150 € par CCI.

## V – Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2012, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## VI – Déclaration des opérations réalisées par la Caisse Régionale sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

| <b>Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres<br/>du 01 avril 2011 au 31 mars 2012</b>  |  |
|---|--|
| Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2011 : 0,92 % du nombre de CCI et 0,34 % du nombre de titres composant le capital |  |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0   |  |
| Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2012 : 20 838 CCI   |  |
| Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2012 : 998 148.78 €   |  |
| Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2012 : 998 148.78 €   |  |

| Période allant du<br>01/04/2011 au<br>31/03/2012 | Flux bruts cumulés |              | Positions ouvertes au jour de la<br>publication du descriptif du<br>programme |                                     |
|--|--------------------|--------------|---|-------------------------------------|
|  | Achats             | Ventes       | Positions ouvertes<br>à l'achat   | Positions<br>ouvertes à la<br>vente |
|  |                    |              | NEANT   | NEANT                               |
| <b>Nombre de titres</b>                          | 16 679             | 14 726       |   |                                     |
| <i>Dont contrat de<br/>liquidité</i>             | 16 679             | 14 726       |   |                                     |
|  |                    |              |   |                                     |
| <b>Cours moyen de<br/>la transaction</b>         | 47.23 €            | 47.69 €      |   |                                     |
|  |                    |              |   |                                     |
| <b>Montants (en €)</b>                           | 787 718,44 €       | 702 300,08 € |   |                                     |